Dixième année — N° 361 | On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste | SAMEDI 13 NOVEMBRE 1915

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centime
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

Les Plans des Villes

Les femmes, on l'a dit souvent, sentent plus profondément que les hommes cette âme des objets inanimés dont parla Lamartine. Elles ont plus qu'eux l'amour des choses et rendent un culte à tout ce qui constitue ou embellit le foyer. Aussi leur pitié compréhensive va vers ceux qui ont perdu irrémédiablement leur demeure, dont tous les souvenirs sont éparpillés ou anéantis; et tout ce qui concerne la reconstruction et aussi l'hygiène et l'aménagement des villes les intéresse donc au plus haut point.

La Française a déjà attiré l'attention de ses lecteurs sur ce sujet en demandant que les femmes ne soient point exclues des commissions chargées d'examiner les projets. Mais ceci n'est qu'un point — important il est vrai — d'une question très complexe. Je voudrais aujourd'hui en faire entrevoir quelques autres.

On sait qu'une loi, dite loi Cornudet, relative aux plans d'extension et d'aménagement des villes, a été acceptée à la Chambre les 28 mai et 1er juin 1915 et passe ces jours-ci au Sénat. Une commission mixte, composée de membres de trois sociétés d'architectes (Société centrale, Association provinciale des architectes français, Société des architectes diplômés par le Gouvernement) a chargé une sous-commission d'hygiène et d'esthétique d'étudier cette loi et de rédiger un rapport.

La critique de la loi Cornudet est justifiée par le fait que la Chambre elle-même ne la jugeait pas applicable: « La loi (peut-on lire à l'Officiel, p. 829, col. 1) telle qu'elle est maintenant rédigée, est bien une loi esthétique, une loi de mirage... d'intention... et *les communes n'ont aucun moyen pratique de l'appliquer.*

Son défaut général, d'après le rapport, est d'écarter systématiquement les compétences artistiques des groupements chargés de son application, et surtout de fixer des délais trop courts pour la préparaion des plans d'extension et de reconstruction. Ce délai est de trois ans pour les villes non envahies et de *trois mois* pour les villes et villages détruits!

Sans doute, les habitants des régions dévastées par la guerre sont impatients de se refaire un foyer, et c'est dans l'excellente intention de rendre le plus tôt possible les populations à leurs villes que l'on a raccourci le temps de préparation. Mais la reconstruction hâtive offre des dangers réels pour la beauté de la France.

Le malheur (disent les auteurs du rapport) c'est qu'on abîmera tout ce qui restera du lent travail des siècles, ce qui constituait le charme, le pittoresque, le caractère, la valeur artistique de nos petites villes et bourgs. »

Ce qui fait leur grâce incomparable, c'est qu'ils ont poussé à la manière des cathédrales, chaque siècle apportant ses pierres et ses conceptions de beauté et d'utilité. Les diversités de sculpture et de groupement permettent de suivre leur histoire. Va-t-on reconstruire des maisons toutes pareilles, sur un modèle convenu, à l'instar des cités industrielles de la Ruche? Et ce qui est inquiétant pour les petites agglomérations l'est bien plus encore pour les grandes villes comme Reims, Lille ou Arras.

« Les municipalités seront amenées à faire un travail improvisé, en un mot à saboter les plans... Or, dans la conception des plans d'alignement, les erreurs ont une répercussion grave dans l'avenir des villes, certaines même sont irréparables ». De plus le plan, même bâclé, demande un long temps de préparation avant de pouvoir être exécuté. Et comme l'article II de la loi interdit toute construction ou reconstruction sans autorisation préfectorale, les habitants des pays envahis seront condamnés à vivre encore pendant deux ans ou deux ans et demi dans des baraquements provisoires.

« Ces baraquements provisoires, outre qu'ils se heurteront à la répulsion générale des populations à vivre exilées loin du véritable foyer, même en ruines, seront vraisemblablement dépourvus de tout confortable, de fosses d'aisances, de moyens d'évacuation des eaux usées, de gouttières, de parois suffisamment épaisses et isolantes. La loi aboutira à un encouragement pour le développement des taudis. Les mêmes retards interdisant la reconstruction des usines, ce sera, de plus, l'entrave légale à la reprise de l'activité économique et industrielle des régions dévastées. Ce n'est évidemment pas ce que l'on recherche. »

Enfin pourquoi bannir délibérément les architectes de leur métier? « A tout prix, il convient de renoncer au système qui abandonne les travaux de nos petites communes et de nos petites villes aux géomètres locaux et aux agents-voyers. N'étant point qualifiés pour cela, leur insuffisance évidente a rendu quelconque, quand elle ne l'a pas détruit, l'aspect intéressant et divers de notre France pittoresque. »

« L'esthétique, a dit un architecte, n'est pas un luxe pour un peuple, mais un droit et un besoin au même titre que l'hygiène ».

La suppression du mot « architecte » dans la loi et son remplacement par le terme vague d' « homme de l'art » ne semblent pas justifiés.

Voici donc, très brièvement résumées, les critiques que l'on peut opposer à la loi Cornudet. A l'heure où paraîtra cet article, elle sera peut-être adoptée. Souhaitons qu'on ne la vote pas dans le seul but d'aller vite et de s'en débarrasser, et qu'elle ne demeure pas une substance inerte que chacun puisse modeler au gré de ses désirs ou au service de ses intérêts.

ALICE BERTHET.

On manque de Jurés

Les accusés n'ayant pas chômé, malgré la guerre, il se trouve qu'une session d'assises est nécessaire. Celle de la Seine s'ouvre donc et rencontre un singulier embarras. S'il faut en effet, des accusés pour qu'il vaille la peine de l'ouvrir, il faut aussi un jury pour que ses jugements soient valables. Or, sur 40 jurés, 23 seulement se présentent à l'audience. En réalité, il n'en manquait que 7, puisque le *quorum* est fixé à trente, et la loi ayant prévu le cas, le tirage au sort donna quarante noms parmi lesquels il s'agissait de trouver ces sept sages à *domicile*.

On en trouva bien six. Mais le septième, un débitant, refusa de quitter son comptoir, sa femme étant absente. Il adoucit, d'ailleurs, son refus par une promesse de rallier le Palais dès le retour de celle-ci... et la cour l'attend encore.

Voici les complications inextricables dans lesquelles le manque d'hommes et l'application d'une loi désuète peut jeter la Justice elle-même. Sa majesté n'eut-elle point souffert du fait qu'une session d'assise pût être ajournée parce qu'un marchand de vin refuse de fermer boutique, que d'autres raisons militeraient en faveur d'une réforme. Faute de mieux, une loi de guerre qui limiterait à ce cas exceptionnel la présence de femmes dans les jurys satisferait bien des gens, sans compter le bon-sens. Ce serait créer un précédent, diront les prudents. Pourquoi non ? Les guerres passent mais les précédents restent, et nous avons trop réclamé ce juste droit en temps de paix pour n'être pas persuadées, ici, de l'excellence de la formule : *l'essayer une fois, c'est l'adopter.*

Odette BUSSARD.

La Campagne Suffragiste
AUX ÉTATS-UNIS

Les suffragistes des Etats-Unis ont subi un échec dans les récentes élections locales des Etats de New-York, Massachusets, Pensylvanie, et en New-Jersey, malgré le vote annoncé de M. Wilson. Le journal « Le Temps » constate cet insuccès et ajoute:

« L'opposition des Etats de l'Est au vote des femmes forme un contraste frappant avec les progrès du suffrage féminin dans l'Ouest, où il est déjà consacré par les onze Etats de Wyoming, Colorado, Utah, Idaho, Washington, Californie, Arizona, Kansas, Oregon, Névada et Montana. »

Lettre du Front

Les féministes liront avec un vif intérêt l'article suivant. Il nous est envoyé des Vosges par un des nôtres, notre jeune collègue du Comité de l'Union pour le suffrage des femmes, M. Anatole Georgin. Après dix mois passés en pleine bataille, M. Georgin a subi une grave commotion nerveuse déterminée par l'éclatement d'un gros projectile auprès de lui. Après plusieurs mois d'hôpital, il est rentré dans l'armée et a demandé comme une faveur d'être envoyé en Serbie. Il n'a point perdu ses préoccupations sociales, comme on le verra par les lignes qu'il veut bien nous adresser.

De l'intérêt général

Dans une ville d'Espagne, mon bon confrère, Paul de Mirecourt, interrogeait un jour un consul de France sur les ressources industrielles de la région. Le consul répondit ceci ou quelque chose d'approchant : « Je connais la danse du ventre ; j'écris un drame en cinq actes et j'ai la passion de la mandoline ».

Je veux croire que les représentants de notre pays sont aujourd'hui plus qualifiés et plus experts en leur art. Je n'oserais cependant l'affirmer. Aussi ai-je appris, non sans stupeur, qu'un Français chargé d'une mission économique aux Etats-Unis, s'était présenté devant le « Women Suffrage Party », dont les membres se sont intéressés à la propagande française. Il est vrai que ce « missionnaire » original n'est autre que M. Jules Bois. Et c'est « le Temps » lui-même qui qualifie d'*heureuse* l'initiative de M. Jules Bois. Tant il est vrai, qu'en matière d'intérêt national, aucun effort ne doit être négligé.

C'est là un principe qu'il convient de ne pas perdre de vue et qui devra être, dans la paix, la loi supérieure de tous les Français, comme je pense qu'il en est dans le moment de la guerre : mettre en œuvre le concours étroitement solidaire de tous les éléments dont la Nation se compose, comme aussi de toutes les forces qu'elle recèle. Oublier que la grandeur d'un pays réside seulement dans l'effort de chacun pour tous, n'est-ce pas l'abandonner au hasard et courir aux pires catastrophes ?

A qui voudrait douter de l'action néfaste de notre incorrigible individualisme, je propose de méditer les réponses que font les maîtres de la pensée contemporaine à la judicieuse consultation de « l'Opinion » sur *l'organisation* revendiquée par les Allemands comme un monopole. Savants, philosophes, littérateurs ou hommes d'action, en établissant une sorte de bilan des vertus des deux nations, s'accordent sur ce point que, ce qui a fait la grandeur de l'Allemagne, fut ce patriotisme actif, *le sentiment de l'intérêt général dont le défaut, chez nous*, dans le même temps, nous amoindrissait.

M. Ch. Benoist, dont on connaît le sens aviséen matière politique, définit l'organisation « *la coordination des efforts individuels vers un même but* ». Mais, nous autres, Français, qui, depuis plus d'un siècle, prétendons nous gouverner nous-mêmes, nous semblons ignorer nos intérêts communs. Et, ce n'est pas sans cause que M. Edmond Picard nous adjure « de développer le patriotisme industriel et commercial » et qu'un mobilisé pose, comme condition nécessaire à l'existence de la France « l'acceptation sincère du principe de l'intérêt général ».

Mais on sait qu'un citoyen français, quand il ne se désintéresse pas de la chose publique, y recherche une source d'honneurs ou de profits.

N'oublions pas que le patriotisme se prouve même en dehors des champs de bataille et que le pavillon national, là ou il flotte, exige les *mêmes sacrifices* que le drapeau du régiment. Du plus humble artisan au plus riche colon, de l'électeur simpliste à l'homme d'Etat, tous voudront-ils accepter cette discipline, apporter leur pierre à l'édifice commun, mêler leur labeur au labeur de tous? La question est là seulement. Celui-là ne sert pas sa Patrie qui perd de vue le principe de l'intérêt général ou qui refuse de s'y soumettre, ou qui écarte délibérément des concours utiles.

Ainsi, la guerre a donné raison aux femmes qui exigeaient une part active dans les affaires publiques et tort à ceux qui refusaient leur collaboration. En laissant les femmes hors du droit commun, la Nation s'est condamnée à une diminution d'énergie, à des gaspillages, à des désordres qui eussent pu être évités.

Enfin, il est à peine besoin de faire remarquer que le même principe souverain s'applique, comme à la Patrie, aux petites collectivités et les féministes le savaient déjà.

A. G.

GUERRE A L'ALCOOL

Les Femmes pourront boire de l'alcool

Le petit jeu des décrets continue. Celui de M. Millerand annoncé comme certain n'a toujours point paru à l' « Officiel ». Nous ne pouvons croire cependant que le général Gallieni ait à ce sujet quelque hésitation; à moins qu'il ne réfléchisse avant de publier un autre décret de lui-même et plus radical que celui de son prédécesseur.

En revanche, M. Malvy fait toujours parler de lui. Aux dernières nouvelles une entente définitive s'était conclue entre le ministre et les débitants, et ceux-ci ne cachaient point leur satisfaction de l'amabilité de M. Malvy à leur égard. Ils ont trouvé en lui une aide précieuse « contre les personnalités malfaisantes qui ne songent qu'à ruiner le commerce des boissons. » Et ils ont « consenti à s'incliner » devant les mesures gouvernementales qui laisseront prospérer leurs petites affaires.

La vente des boissons spiritueuses aux mineurs jusqu'à 18 ans et aux femmes sera en principe interdite. Mais les uns et les autres pourront consommer à leur gré les vins de liqueur ou les vins aromatisés titrant jusqu'à 18°. De plus les femmes pourront se faire servir autant de petits verres d'alcool qu'elles voudront « comme complément des repas » ou soi-disant tel.

Enfin, les liqueurs de fruits frais titrant jusqu'à 23° seront permises à tous et à toute heure.

On conçoit que les débitants soient ravis. Il est clair que avec une réglementation aussi lâche et compliquée, toutes les tricheries seront possibles et toute répression impossible.

Le nombre des débits reste illimité

Le Sénat a voté en dernier ressort la loi sur la réglementation des débits de boissons votée d'abord par la Chambre, améliorée légèrement par le Sénat, retournée de ce fait à la Chambre qui, après avoir à peu près annulé la retouche de la haute assemblée, lui renvoyait le chef-d'œuvre. Le Sénat l'a voté cette fois sans discussion.

Aucun débit nouveau ne pourra plus se créer pour vendre des boissons spiritueuses titrant plus de 23° sauf si le débitant annonce que, en même temps qu'à boire, il donnera à manger. On verra donc continuer à croître et multiplier les 500.000 débits dont la France s'honore. Les nouveaux s'appelleront tous cafés-restaurants, voilà tout.

De plus, il pourra se créer jusqu'à l'infini des débits de boissons spiritueuses à emporter la loi ne visant que les établissements donnant à consommer sur place.

Le bénéfice de la loi se réduit à ceci: les marchands ambulants dans les marchés et les places ne pourront plus vendre d'alcool ni à consommer ni à emporter, et les sociétés d'hygiène reconnues d'utilité publique auront le droit d'introduire des poursuites judiciaires, contre les infractions à la loi qu'elles pourraient relever.

On ne saurait se faire d'illusion sur la valeur de ce gain si l'on songe que jusqu'ici les maires se sont déclarés impuissants à faire appliquer les sanctions des lois existantes.

Celles qui ne boivent pas d'alcool

On le voit, chaque effort du gouvernement ou du Parlement aboutit à de piètres résultats. Et pourtant il faut voir dans ces efforts un progrès sensible de la situation de l'antialcoolisme. N'oublions pas que dans un passé tout proche, le principe même du moindre effort était repoussé, que le gouvernement faisait le mort et que la Chambre refusait de discuter les propositions de téméraires apôtres.

Le mouvement d'opinion publique qui s'est accentué depuis la guerre obtient déjà que ministres et députés se résignent à risquer quelques gestes de restriction.

C'est une indication certaine qu'il faut de plus en plus « agiter l'opinion » comme on dit Outre-Manche, créer un courant de plus en plus fort afin d'obtenir davantage.

Nous avons parlé ici du danger que constitue l'alcoolisme féminin. Il faut que d'autre part, pour le bon exemple, contagieux comme le mauvais, nous y opposions le tableau de la tempérance féminine.

Beaucoup de féministes, nous le savons, ne craignent pas de mettre leurs théories en pratique. Nous serons reconnaissants à toutes celles qui voudront bien nous signaler qu'elles s'abstiennent déjà de boissons spiritueuses, qu'elles n'en servent point chez elles, qu'elles ont élevé leurs enfants à n'en pas boire, quelles ont converti au même principe des parents ou des amis, des personnes quelconques de leur entourage. Montrer que l'on boit trop est nécessaire à la cause antialcoolique. Prouver que l'on peut vivre heureux sans boire n'est pas moins utile.

Jane Misme.

Les Femmes entrent dans les Ecoles de Commerce

La Française a récemment signalé que les jeunes filles pouvaient désormais entrer dans les Ecoles supérieures de Commerce. Nous promettions en même temps de dire bientôt dans quelles conditions. Nous nous sommes adressés à M. Tenot, directeur de l'Enseignement technique au Ministère du commerce qui avait pris l'initiative d'inviter les Directeurs des Ecoles supérieures de Commerce à recevoir des jeunes filles. Nos lecteurs jugeront comme elle le mérite la circulaire qu'il leur adressait.

Paris le 29 septembre 1915.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

A Messieurs les Directeurs des Ecoles supérieures de commerce,

Par une circulaire du 1er septembre courant, j'ai appelé votre attention sur l'intérêt que pourrait présenter l'admission des jeunes filles dans les Ecoles supérieures de commerce, et je vous ai prié de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Cette question a déjà fait l'objet d'une étude de la part de mon administration. Les règlements relatifs aux écoles supérieures de commerce n'ayant pas spécifié que ces établissements étaient réservés exclusivement aux garçons, l'admission des jeunes filles ne soulève pas d'objection de principe et ne saurait dépendre que des circonstances de fait particulières à chaque école ; c'est pourquoi, dès 1906, un de mes prédécesseurs autorisait l'admission d'une jeune fille à l'école supérieure de commerce de Montpellier.

La question se pose aujourd'hui de plus en plus pressante en raison des circonstances. Il sera de toute nécessité, en effet, à la cessation des hostilités, de combler les vides trop nombreux qui se seront produits parmi les jeunes gens appartenant au monde des affaires, et pour y parvenir, il est hors de doute qu'il y aura intérêt à recourir à l'activité féminine. Il ne vous échappera pas, d'ailleurs, que le rôle des femmes tend de plus en plus à s'élargir ; bon nombre d'entre elles exercent aujourd'hui des professions qui, jusqu'à ces dernières années, étaient demeurées l'apanage exclusif des hommes, y compris des professions d'ordre commercial ou industriel. Mais l'enseignement professionnel qui leur a été réservé jusqu'à ce jour n'a guère dépassé le niveau élémentaire, et il n'est pas douteux que, pour des jeunes filles possédant déjà une instruction suffisante, les cours du soir organisés dans certains centres ne soient devenus insuffisants.

Il résulte de l'enquête à laquelle j'ai fait procéder à ce sujet qu'aucune objection dirimante ne saurait être invoquée contre l'admission des jeunes filles dans les écoles supérieures de commerce. Il n'apparaît pas, en effet, que la fréquentation des cours par des jeunes gens des deux sexes offre des inconvénients susceptibles d'être retenus, ainsi du reste que l'atteste l'expérience faite dans les Universités et dans certains établissements d'enseignement publics ou privés.

Dans ces conditions, je vous serais obligé de vouloir bien soumettre le plus tôt possible la question au Conseil d'administration de votre école et de m'adresser, le cas échéant, des propositions fermes au sujet de la réorganisation que pourrait nécessiter l'adoption de ce projet.

Au cas où vous n'y verriez, dès à présent, aucun empêchement, je vous prierais de prendre, en prévision de la rentrée prochaine, toute mesure que vous jugeriez utile pour rendre publique la décision intervenue.

Il est bien entendu que les jeunes filles, pour être admises dans les écoles supérieures de commerce, devront remplir les conditions du décret du 30 avril 1906 pour l'admission des garçons, et bénéficieront, par voie de conséquence, des mêmes prérogatives que ces derniers, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres et diplômes.

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'Enseignement technique,
H. TENOT.

Cette circulaire pose parfaitement la question et la commente de telle façon que nous n'avons rien à y ajouter.

Mais il nous importait de savoir la suite donnée aux considérations de M. Ténot. C'est ce que nous avons été lui demander.

Nous supposions bien chez l'auteur de cette circulaire des tendances féministes, mais nous eûmes le plaisir de trouver en M. Ténot, l'aimable et très distingué directeur de l'enseignement technique, un actif partisan de l'admission des femmes à des écoles, à des emplois, à des métiers qui, jusqu'à présent, leur ont été fermés. M. Ténot ne se contente pas de faire une circulaire, il cherche à réaliser ce qu'il approuve. Il comprend toute la part que la femme doit prendre à la reprise de l'activité commerciale et peut-être de l'activité industrielle de notre pays, puisque, hélas; de grands vides seront à combler et il veut la mettre à même de bien remplir son rôle...

Sur les 44 Ecoles supérieures de Commerce consultées, 10 sont favorables à l'admission des femmes; ce sont celles d'Alger, de Bordeaux, de Dijon, du Havre, de Montpellier, de Nancy, de Rouen, de Toulouse; 4, dont celles de Paris de Lyon, de Marseille sont défavorables.

Ainsi que la circulaire l'indique, l'Ecole de Montpellier reçut en 1906 une jeune fille. Celle de Bordeaux, qui autorisait déjà les femmes à suivre les cours de la section coloniale, compte dès à présent des jeunes filles parmi ses élèves.

Plusieurs établissements vont accueillir cette année des jeunes filles, les autres suivront l'an prochain.

Pour Paris, la question se pose un peu différemment, et M. Ténot a déjà en tête un projet qu'il fera certainement aboutir.

— Et, demandons-nous, quelles sont les conditions d'admission aux Ecoles supérieures de Commerce?

— Il faut passer un examen devant une commission. Les matières inscrites au programme sont: mathématique, géométrie, algèbre, arithmétique, physique, chimie, français, une langue étrangère, histoire et géographie. Peuvent être exemptées de cet examn les candidates possédant le certificat d'études secondaires premier degré, le brevet élémentaire, le certificat d'études primaires supérieures, le certificat d'études pratiques commerciales. A la sortie de l'Ecole, où les études durent deux ans, nées, les élèves ayant obtenu 65 pour 100 du total général des points qu'on peut obtenir pendant tout le cours de la scolarité, reçoivent un diplôme.

— Quels sont les avantages que confèrent ce diplôme?

— A proprement parler, il ne donne aucun droit, n'assure aucune place; mais dans la pratique, les élèves diplômés sont très recherchés par les grandes maisons de commerce ou les importantes sociétés. Le diplôme, garant de leur savoir, permet à ces jeunes gens d'obtenir plus rapidement des appointements meilleurs. Sans doute, n'ayant eu jusque-là qu'un enseignement théorique, il leur faut s'adapter à la pratique et faire un apprentissage comme les autres, mais ils gravissent plus rapidement les échelons et la préparation reçue leur permet de s'initier plus facilement à n'importe quel genre d'affaires.

Que la femme n'eut pas sa place parmi les élèves des Ecoles Supérieures de Commerce, ce n'était, avant la guerre, qu'une injustice; maintenant que la guerre a fait des coupes sombres parmi la population masculine de notre pays, persévérer dans cette exclusion c'eût été un danger. M. Ténot l'a compris!

Thérèse CASEVITZ-ROUFF.

LES GAGNE-PAIN

CONCOURS

Statisticien adjoint au service de la statistique générale de la France. — Le concours qui devait avoir lieu le 17 Novembre 1914 a été reculé et sera ouvert dès la cessation des hostilités. Âge : 20 à 30 ans. Traitement : 3.000 à 6.000 francs. Accès aux emplois supérieurs. Aucun diplôme n'est exigé.

Prière à nos lecteurs qui nous demandent l'envoi d'exemplaires par la poste de vouloir bien noter que le prix est de 0.10 le numéro franco, pour la France et pour tous les numéros parus en 1915.

La part des féministes dans l'Œuvre de Guerre

Nous nous proposons de relever ici aussi complètement que possible, l'action collective ou individuelle des féministes depuis la guerre. Nous croyons cette statistique utile à notre cause et aussi à la documentation historique de la guerre que les pouvoirs publics, on le sait, recommandent à tous de réunir. Nous demandons instamment à nos amies de nous aider à assurer l'exactitude de ce tableau en nous communiquant elles-mêmes leurs états de service. Nous savons que c'est faire violence à leur délicatesse, mais elles ajouteront cet effort à tous ceux qu'elles ont fait déjà pour le bien du pays. Voici afin de donner l'exemple, les premières communications:

ŒUVRES FONDEES
PAR DES FEMINISTES MILITANTES

Service de Propagande française à l'Etranger. — Rattaché aux Sociétés féminines françaises. Secrétariat : 7, avenue Mercédès, Paris 16e arrondissement. Secrétaire : Mme Thérèse Casevitz.

Bureau : Mmes C. L. Brunschvieg, Ch. Le Verrier, Pichon-Landry, V. Thomson, de Witt-Schlumberger.

Créé en avril 1915, pour répandre dans les pays neutres des brochures sur la guerre, afin d'éclairer le jugement des neutres et contrebalancer la propagande allemande.

Atelier d'apprentissage de « La Française », fondé en avril 1915 avec le concours de l'imprimerie Tournon et de la maison Tuleu pour 5 apprenties typographes. Secrétaire: Mme E. Chulliat; trésorière: Mlle Lavinée; professeur de français: Mlle Alice Berthet; donatrice principale: Mlle Mathilde Weyer.

ACTION PERSONNELLE
DE FEMINISTES MILITANTES

Mme Casevitz, infirmière à l'Hôpital 117, Lycée Janson de Sailly, 106, rue de la Pompe, Paris, enquêteuse pour l'assistance aux mères et aux enfants du 16e arrondissement, rédactrice de « La Française ».

Mme Jane Misme, direction et rédaction de « la Française ». — Permanence de « l'Assistance aux mères et aux enfants du XVIe arrondissement », service quotidien de 10 h. à 12 h. du 2 août 1914 au 24 mai 1915. — Secrétariat de séance de « l'Union Centrale des œuvres du 16e. »

Prière de vouloir bien nous adresser les notes à insérer rédigées d'après les modèles ci-dessus.

Meeting Féministe

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils sont priés, ainsi que leurs amis, de bien vouloir assister à la réunion des Membres de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, qui aura lieu le **Dimanche 14 Novembre 1915, à 2 h. 1/2**, dans la salle de la « Vie Féminine », **88, avenue des Champs-Elysées.**

ORDRE DU JOUR

Appel aux Femmes, par Mme de Witt-Schlumberger, Présidente de l'U. F. S. F.

Notre Programme, par Mme Léon Brunschvieg, Secrétaire générale de l'U. F. S. F.

L'Opinion de la Presse sur l'Activité féminine, par Mme Pauline Relbour, Secrétaire générale adjointe de l'U. F. S. F.

La Question économique et les Femmes, par Mlle V. Thomson, membre du Comité Central de l'U. F. S. F., Directrice de « la Vie Féminine ».

Les Résultats du Service de Propagande française à l'Etranger, par Mme Th. Casevitz, Secrétaire déléguée des Sociétés féminines pour la propagande française dans les pays neutres.

Quelques Propositions d'Action féministe, par Mlle Marthe Bigot, Secrétaire générale adjointe de la Fédération féministe universitaire.

LA VOIX D'UNE MESSINE

Un procès récent où se jugeait la question de savoir si le nom de « Boche » appliqué à un Alsacien-Lorrain de souche française constituait une injure a inspiré d'étranges paroles à un magistrat français. En des conclusions déposées à la 11e Chambre correctionnelle des tribunaux de la Seine, M. le substitut Barathon du Monceau, représentant la République française, a dénié aux Alsaciens-Lorrains « la qualité de Français, le sentiment français dont on ne saurait se prévaloir quand on a fait tout son service militaire dans l'armée allemande. »

Des voix autorisées se sont élevées déjà dans la presse contre cette aveugle et sourde méconnaissance de sentiments que, pendant quarante-quatre ans, les annexés n'ont jamais cessé de manifester. Un Alsacien a écrit à ce sujet, au journal *Le Temps*, une lettre émouvante. M. Paul Albert Helmer vice président de la commission interministérielle du classement des Alsaciens-Lorrains et des otages a publié dans *Le Matin* une éloquente protestation où il invoque quelques faits témoignant de la fidélité de ceux dont les députés en 1871 déclaraient: « Nous serions prêts à recommencer la guerre aujourd'hui, demain, à toute heure, à tout instant... la revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun. » M. Helmer rappelle encore que, au lendemain de la guerre, trois cent mille femmes Alsaciennes et Lorraines adressèrent une pétition au chancelier de l'empire allemand contre le service militaire obligatoire pour leurs enfants.

Qu'il soit permis à une Messine, qui ayant souffert, ayant vu souffrir cruellement autour d'elle ceux qui n'avaient point cru devoir quitter le sol natal, de les défendre auprès des lecteurs de « La Française ». Il me suffira de citer quelques passages de mon roman: « Le Mariage des Filles de Metz » dont *La Mode Pratique* achève cette semaine la publication (1). On y aperçevra des sentiments pris dans la réalité quotidienne et qui n'ont cessé d'agiter ceux de là-bas, vieux ou jeunes, riches ou pauvres.

***

La famille Galeron, passionnément française, est demeurée à Metz où nous la voyons quinze ans après la guerre.

« Eux aussi avaient songé à s'enfuir du cauchemar que l'annexion faisait peser sur la ville. Leur père les retint. Avaient-ils le droit de réduire leurs enfants à la pauvreté ? Et ne fallait-il pas que restent des Français sur la terre conquise pour la garder française. ...L'aïeul pendant cinq ans eut autour de lui tous ses enfants réunis, le ménage de Charles, celui de Louis, les cinq fils de l'aîné, les deux filles du cadet. Ce fut autour de sa douleur, partagée de ses fils et de ses brus, le train joyeux de l'enfance.

« Mais, comment oublier ? Les enfants grandissent, et chaque jour le jour des séparations approche. Pour ces jeunes qui, eux, verront la Revanche, le lien doit rester étroit avec la France. Leur avenir — idéal commun à tous les Messins — ne peut être que dans l'armée française : les garçons officiers, et les filles, épouses d'officiers.

« Lorsque vint pour le troisième des garçons l'âge du service militaire, M. et Mme Charles Galeron ne supportèrent plus le supplice qui leur était imposé. L'un après l'autre, leurs fils partiraient en France et ne reviendraient jamais sans de grosses difficultés. Charles Galeron décida de se fixer à Nancy où il fonderait une succursale de la maison de Metz.

(1) Nos lecteurs apprendront peut-être avec quelque intérêt que Mme Jane Misme a donné une part de collaboration importante à cet ouvrage.

« La guerre, à huit ans de distance, rejetait loin de l'aïeul, les derniers fils de sa race... Et, à cause de la guerre, parce que le traité de Francfort ne permettait pas à la France de recevoir soldats, parmi les siens, ceux qui avaient été marqués du nom d'Allemands, parce qu'elle devait les reléguer dans la Légion étrangère, deux des jeunes Galeron allaient mourir du climat d'Afrique. »

A côté de tant d'annexés, résolus d'abord à supporter le joug momentané et qui, l'un après l'autre renoncèrent au trop dur effort, furent ceux qui le soutinrent.

Voici les Roublaud, paysans voisins à Scy, de la maison d'été des Galeron.

« Les Roublaud ont un peu de bien, durement acquis et cinq enfants : deux fils et trois filles. Leur fallait-il abandonner le cher patrimoine pour suivre leurs fils par delà la frontière, ou bien les perdre à jamais en les envoyant servir en France, condamnés à une vie d'exilés au sein de la mère patrie ?

« La femme pleurait en y songeant. Son homme, vieux avant l'âge, fatigué de trop pénibles labeurs, ne pourrait bientôt guère travailler. Faudrait-il donc payer un étranger pour l'aider ? Elle recueillait à la fontaine, au marché, au lavoir, chez les voisins, les noms de cultivateurs, plus riches qu'eux, d'industriels même, dont les fils avaient servi ou servaient l'Allemagne.

Un jour enfin Roublaud trancha la question.

— Tout ça, dit-il, c'est de la sensiblerie et c'est pas la sensiblerie qui fait vivre le monde. La France a été forcée de nous laisser à la Prusse, attendons qu'elle vienne nous reprendre. Si tous les bons Français s'en vont et laissent la place aux autres, qu'est-ce qui arrivera ? Qui c'est-il qui parlera encore français ici ? Bon Dieu, garçons nos fieux, pour avoir encore des petits Français dans le pays.

« C'est ainsi que Vincent, un vigoureux et honnête gaillard, fut soldat de Guillaume, et qu'il ratisse aujourd'hui le jardin des Galeron en chantant pour Maria Jacques. »

Les annexés les plus intransigeants vont-ils juger ce garçon qui a fait « tout son service militaire en Allemagne » aussi durement que M. Barathon de Moncean. Mlles Jacques, dont le père, modeste fonctionnaire et le frère furent tués à Gravelotte lui sont d'abord sévères.

« Maria Jacques et ses deux sœurs élèvent le fils de leur frère, orphelin dès sa naissance, comme tant d'autres enfants de la guerre, dont la mère, frappée par l'affreuse nouvelle du veuvage, mourut en le mettant au jour. Elles l'appelèrent François et, vierges lorraines, vouées au célibat par leur patriotisme, se résignèrent à n'avoir d'autre postérité. Aucun intérêt ne les retenait à Metz, car leur état les eût également fait vivre en France. Elles aussi, voulurent former en terre conquise, la garde d'honneur de la Patrie tout en sachant que les maris français ne viendraient point les y chercher comme les filles des grands bourgeois.

« Quelques employés allemands, attirés par leur bonne réputation, essayèrent de se faire présenter comme prétendants : elles repoussèrent avec indignation ces offres de « mésalliance ». Et si Maria pouvait être tentée d'accepter Vincent, Joséphine et Elise la renieraient. »

Plus tard, troublées par la responsabilité de condamner au célibat leur sœur qui aime Vincent, Joséphine vient consulter le grand-père Galeron qui est pour elle la plus haute incarnation du patriotisme. Le vieillard répond:

« Ma pauvre Joséphine, je suis très perplexe. J'ai bien réfléchi, depuis quelque temps surtout. Il n'y a que des épines dans la vie des vaincus, non résignés, en pays conquis. Beaucoup de Messins, qui sont partis, nous accusent, nous aussi, qui sommes devenus sujets allemands, d'être des renégats. Et pourtant, c'est nous qui avons le mieux aimé la France, en acceptant l'humiliation pour garder à la Patrie la terre volée. Qu'importe le nom dont on nous a marqués ! Nous sommes Français et nos descendants le resteront tant qu'ils sauront ne pas allier leur sang à celui de l'ennemi !

« Maria s'écrie :

« — Vincent n'est pas de sang ennemi !

« — Voilà le mot décisif, dit M. Mouret.

« — Peut-être... Nous, les vieux, n'avons pas eu à résoudre le terrible problème qui se pose aujourd'hui aux jeunes : pour les garçons, partir ou servir, pour les filles partir ou épouser ceux qui ont servi, ou se vouer au célibat : pour tous, dépeupler davantage la Lorraine de Français ou se soumettre davantage. »

« — Vincent, crie Joséphine, quand viendra la guerre, vous battrez-vous donc contre les Français ? »

Les bons yeux marrons s'emplissent de haine.

« — J'ai dit à Mlle Maria ce que je trouverai bel à faire. Si la guerre vient, je déserterai ni de plus, ni de moins. J'irai servir la France. Me faire tuer pour ces brutes, j'en serais trop narreux (dégoûté). »

Tous sont graves. Sur eux plane la vision de l'ultime épreuve pour les patriotes fidèles au sol natal : l'épouvante de la guerre à subir avant de rentrer au sein de la patrie comme ils l'ont subie avant d'en être arrachés.

Je borne mes observations à ce qui, dans mon roman, touche à cette question si douloureuse du service militaire. Il est fait tout entier des conflits du sentiment patriotique avec les nécessités quotidiennes, conflit qui, pour nous, transformait en crise les circonstances les plus naturelles de la vie.

A ceux qui ont souffert ce long drame et qui, quand même, ont espéré, des Français voudraient aujourd'hui refuser le nom de Français.

J'en appelle ici aux féministes; elles me comprendront. N'est-ce pas un de leurs chefs, Mme de Witt-Schlumberger qui a pris l'initiative de cette « Association d'aide fraternelle aux Alsaciens-Lorrains réfugiés ou évacués » où l'on voit enrôlées nombre d'entre elles, Mme de Witt-Schlumberger savait nos douleurs!

JEANNE D'URVILLE

Héroïnes du Jour

En l'honneur de Miss Cawel

La Ligue des droits de l'homme annonce qu'elle organise pour le 28 novembre au Trocadéro une manifestation en l'honneur de miss Edith Cawel, assassinée par un officier allemand dans les circonstances atroces qu'on connaît.

C'est M. Paul Painlevé, ministre de l'instruction publique, qui présidera cette manifestation.

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Mme Léonie DE L'EGLISE, sœur Vincent des Filles de la Charité, supérieure de l'hospice d'Albert: a montré sous le feu de l'ennemi un constant et admirable dévouement. Blessée par un obus en soignant des vieillards qui avaient refusé de quitter l'hospice.

Mme Joséphine KROMER, sœur Marie de la Flagellation, supérieure de l'hospice d'Harbonnières: a efficacement protégé et soigné les blessés français pendant l'occupation ennemie, et, en s'exposant gravement elle-même, a assuré leur liberté. A donné, pendant ce temps et depuis, des preuves répétées d'un dévouement sans bornes. Ordre du 3 octobre 1915.

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

« La Française » a signalé récemment que Mme Caillot-Sagot, 30 ans, infirmière volontaire, avait été citée à l'ordre de l'armée pour son courage devant l'ennemi et son dévouement aux blessés.

Or, le frère de Mme Caillot-Sagot, qui habite Chalon-sur-Saône, vient de recevoir avis que cette héroïque jeune femme a été tuée par un obus alors qu'elle soignait des soldats français dans une ambulance en Alsace. Le mari de Mme Caillot-Sagot avait déjà été tué à l'ennemi; deux de ses frères sont également tombés au champ d'honneur.

CROIX & MÉDAILLES

Le ministre de la guerre a décerné les médailles d'honneur des épidémies ci-après:

Médailles de vermeil

Mme Micoud, en religion sœur Agnès de Jésus, infirmière bénévole à l'hôpital temporaire 120 bis, à Pont-de-Beauvoisin.

Médailles d'argent

Mme Gouraud, en religion sœur Sainte-Christine, infirmière de la Croix-Rouge, à l'hôpital auxiliaire numéro 3, à Nantes.

Mlle Mounet, infirmière de 2e classe, et Mmes Simonin et Gorce, infirmières de la Société française de secours aux blessés militaires, à l'hôpital militaire de Bourges.

Mlle Grevin (Paulette Anne Marie), infirmière de la société française de secours aux blessés militaires, à l'hôpital d'évacuation numéro 39 de la 5e armée.

Mlle Royer (Berthe Jeanne), infirmière de la société française de secours aux blessés militaires, à l'hôpital d'évacuation numéro 39 de la 5e armée.

LES LIVRES

VIE DES FEMMES ILLUSTREES
Collection Bérard

Sans rien négliger des grands devoirs qu'impose aux Françaises l'heure présente, on peut commencer à réunir les documents qui permettront aux générations à venir de connaître la valeur et la diversité de l'héroïsme féminin à tous les âges, et particulièrement pendant la guerre 1914-1915. On s'y emploie, sans doute, dans divers milieux. Peut-être serait-il bon de constituer une centre de classement où seraient notés, à mesure qu'ils se produisent, tous les faits dignes d'être signalés.

Mme Bérard, professeur agrégée au lycée de jeunes filles de Montpellier qui a déjà classé près de 500 documents se rapportant au rôle des femmes pendant la guerre, offre de centraliser les documents qu'on voudra bien lui adresser.

Depuis 30 ans, elle recueille des notes sur la vie des femmes illustres ; elle se proposait même de commencer, en octobre 1914, la publication de monographies intéressant tout spécialement le féminisme. Les nouveaux devoirs que la guerre lui a créés, lui ont fait retarder cette publication. De plus, l'admirable conduite des Françaises pendant la guerre 1914-1915 lui fait un devoir de commencer par le Livre d'or de l'héroïsme féminin la série des publications qu'elle projette.

Ce Livre d'or contiendra l'histoire des héroïnes citées à l'ordre du jour, leur photographie quand il sera possible de se la procurer, et le récit des faits qui ont motivé la citation.

Mme Bérard n'a pas la prétention d'éditer une œuvre originale, ni inédite ; elle veut seulement remplir un devoir de confraternité ; elle sait que la plupart des femmes ignorent la vie de celles qui font le plus d'honneur à leur sexe ; aidée de renseignements puisés aux bonnes sources historiques, elle s'efforcera de faire revivre les femmes d'autrefois. La tâche est immense, mais nombreuses aussi sont les ouvrières qui collaborent déjà et collaboreront dans l'avenir avec elle.

Elle demande aux lectrices de la Française, aux présidentes de groupes féministes, dans quelles conditions de format et de prix, elles désireraient que ces monographies soient éditées.

D'une part, s'il est appelé à orner une bibliothèque, le volume devra être assez élégant pour fraterniser avec les autres livres, sans avoir l'air d'un parent pauvre ; d'autre part, si l'on veut qu'il soit lu par un grand nombre de femmes, il doit être vendu à bas prix. Comment concilier ces deux conditions qui semblent inconciliables ?

La liste des monographies sera envoyée à toute personne qui en fera la demande à Mme Bérard, professeur au lycée, 1, rue de la Monnaie, Montpellier.

Chronique des œuvres et institutions

LES ECLAIREUSES

Cette œuvre, dont nous avons récemment entretenu nos lecteurs, tiendra son assemblée générale le 21 Novembre, sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Les Eclaireuses prêteront serment, feront des exercices de gymnastique, chanteront des chœurs. Des projections montreront leur travail et leurs excursions.

L'AIDE MORALE

« L'Aide Morale » donnera des séances dimanche le 14 novembre dans la Salle des Fêtes de la Mairie du Ve arrondissement et de la Mairie de St-Mandé.

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL
9, rue Guy-Patin, 9
Téléph. 125-48

Envois de linge de rechange aux soldats
Approuvés et appuyés par le Service de Santé au Ministère de la Guerre

Il est matériellement impossible aux familles des soldats en campagne de leur faire parvenir individuellement du linge de rechange ; mais si, s'inspirant des principes de la Mutualité, tous ceux qui ont des leurs sous les drapeaux veulent bien se conformer aux indications ci-dessous, tous nos soldats pourront recevoir un ou plusieurs rechanges de linge.

1° On trouve des paquets tout prêts à l'Assistance par le Travail du TOIT FAMILIAL, 9, rue Guy-Patin, au prix de 8 fr., composés de :

Une chemise molle (flanelle de coton).
Un caleçon (flanelle de coton).
Une ceinture de flanelle.
Deux paires de chaussetter fortes (laine ou coton).
Deux mouchoirs.
Deux serviettes.
Un morceau de savon.

2° Une étiquette fixée sur le paquet indiquera la taille de l'homme (petite, grande ou moyenne), et le nom du donateur.

L'Assistance se charge de faire centraliser à l'Automobile-Club de France, les paquets qui seront distribués par ses soins aux troupes de combat.

On trouve également à l'Assistance des chemises de blessés au prix de 2 fr. 50; des draps d'hôpitaux, des blouses d'infirmiers et d'infirmières, des chandails, et tout un stock habituel de linge de maison.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **Bignon-Pariani.** — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph.: 303.04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue **sur demande.**

BIERES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph.: Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

La gérante : JANE MISME

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Mo[illegible]

L'Indépendance de la Femme

PAR

JULES BOIS

M. Jules Bois, l'auteur de l' « Eve Nouvelle » et du « Couple Futur », a séjourné six mois aux Etats-Unis, travaillant avec succès dans l'intérêt de notre pays et luttant contre les mensonges perfidement répandus par la presse et les envoyés de l'Allemagne.

La propagande de notre éminent collaborateur s'est étendue non seulement dans les milieux diplomatiques, mondains, financiers, littéraires et journalistiques, mais encore dans les milieux féministes, au « Woman Suffrage Party » où il a trouvé les sympathies les plus vives pour la cause de la France et des Alliés. Le Woman Suffrage Party de New-York a créé une branche française qui est présidée par Mme Anna Rose Weeks, un des « Chairman » les plus éminents. Parmi ses conférences qui ont été accueillies par les suffragistes et par la presse avec le plus vif enthousiasme, il en est une dont M. Jules Bois a autorisé la publication par les soins de ce groupe important. Nous sommes heureux de la donner ici intégralement, car elle renferme des idées justes et généreuses pouvant s'appliquer aussi bien au nouveau qu'à l'ancien monde. C'est aussi une sorte de programme de l'humanité future, telle qu'elle sera avec la participation sociale de la femme.

New-York, Avril 1915.

Mmes et MM. :

Malgré mon vif désir de répondre à votre si bienveillant appel, je ne serais peut-être pas venu aujourd'hui, tant la tristesse m'étreint, plus que la tristesse, l'angoisse, l'obsession de la Mort ! Chaque jour, j'apprends de nouveaux deuils; des êtres qui me sont chers tombés là-bas sur le territoire bien-aimé de ma Patrie qu'ils défendent, — et je ne suis pas avec eux... Et je suis jaloux, non-seulement de ceux qui combattent, mais aussi de ceux qui succombent. La Mort est si belle aujourd'hui, — plus belle que la vie, car elle est un sacrifice à un idéal qui dépasse l'existence.

Cependant je suis venu, car j'entends une voix, une voix intérieure, faite de toutes les voix de ceux qui sont tombés pour la cause de l'humanité. Ils me disent, dans le silence de l'âme, avec une éloquence que je ne puis traduire : « Va, va, Nous autres, nous sommes tombés pour le suprême idéal du monde; mais, si nous sommes invisibles, nous sommes toujours vivants; nous faisons partie de l'inspiration de ceux qui restent: Va, va... Nous sommes morts pour le progrès, nous avons disparu pour qu'il apparaisse, lui, plus vite. Fais ton travail à ton tour; combats pour la Justice, pour le bonheur humain par la parole, comme nous au front, des obus et à la fureur des baïonnettes ; va, va!... »

Et j'ai repris courage, et me suis redressé et je suis allé à vous; et maintenant je sens que je tiens ma récompense, puisque vous m'écoutez, puisque je sais que la parole que je jette dans vos rangs aussi serrés autour de moi que ceux d'une armée — d'une armée pacifique quoique si vaillante — cette parole, cette parole sera peut-être une aide, un réconfort, parce qu'elle vient d'un pays lointain, que vous aimez, de cette France qui fut la sœur aînée de l'Amérique et son alliée au jour glorieux de l'Indépendance!

C'est d'une autre indépendance que je veux parler aujourd'hui. Maintenant, votre Patrie est libre; et, si nous combattons pour Elle, comme nous combattons pour la future liberté du reste du monde, vous pouvez jouir déjà de cette Liberté avec tous les profits de la Paix!

C'est d'une autre indépendance que je veux vous entretenir aujourd'hui, — une indépendance qui nous est aussi chère que celle du sol nourricier, — l'indépendance de la femme.

Parlant devant vous, je sens à mon émotion se mêler un respect tout particulier; car vous êtes de celles qui préparent, qui construisent la Cité nouvelle: vous apprêtez au présent et à l'avenir à la fois ; vous êtes, aux yeux de ceux qui savent voir, le principe régénérateur de la Terre, et — selon une expression que j'emprunte à votre philosophe Emerson, — le sel du monde! Vous êtes aussi les Prêtresses d'un Dieu qui n'est pas encore venu. Ce Dieu, c'est le Dieu des couples inséparables, du Couple Un qui de la famille transportera l'idéal d'amour, réalisé, dans la Cité, dans la Patrie, dans l'Univers! »

Vous êtes, malgré tous les obstacles, les amazones qui s'opposent à tous les préjugés: ceux de la race, de la couleur, des classes, des sexes.

Vous êtes les libératrices de la femme, et vous êtes les libératrices de vos sœurs, les autres femmes. Vous êtes aussi, — permettez-moi de vous le dire, — vous êtes par là même les libératrices de l'homme. L'homme en effet ne sera pas vraiment libre tant que sa compagne ne le sera pas aussi. Le serviteur tient la maître, comme le maître tient le serviteur. Ce n'est pas seulement un lien pour soi-même que de dépendre, c'est aussi un lien pour celui dont on dépend.

Ensuite, — je dois l'affirmer ici en toute sincérité — nous en avons assez, nous autres, les hommes nouveaux, non-seulement de la femme-esclave que nous voulons rendre à ses droits et à ses vrais devoirs, mais nous en avons assez, encore plus si c'est possible, de la tyrannie occulte de ces femmes qui, obligées à la ruse et aux traîtresses manœuvres de la domination préméditée et cachée, nous font subir un joug d'autant plus étroit qu'il est plus dissimulé et plus subtil. Nous en avons assez de la femme perfide, menteuse, rouée, de celle que l'homme a obligée à ce rôle indigne d'elle; nous voulons la libérer, celle-là aussi, mais nous voulons aussi être libérés d'elle, car notre féminisme est réellement un humanisme; nous ne voulons pas qu'un sexe en opprime un autre, pas plus secrètement que par les mœurs et par les lois: nous voulons serrer la main de la camarade sincère, tenir le bras de la bonne compagne de manière à marcher tous deux ensemble, du même pas, vers le bonheur individuel et social.

Cette femme-là existe—elle déjà? Oui exceptionnellement. Ce serait ne pas vouloir regarder autour de soi que de nier son existence. Mais elle n'est qu'une exception ; la majorité des femmes ne correspondent pas encore à cet idéal. Cependant, l'Américaine — il faut en convenir — par le fait même qu'elle est plus libre que les autres femmes des autres nations, prépare le proche avènement d'une majorité d'Eves nouvelles, que l'on peut déjà appeler les « supervoumen », les surfemmes.

Oui, Mesdames, je l'ai dit déjà, et il m'est doux et facile de le répéter ici, selon ma ferme conviction, la supervoman maîtra en Amérique, et quand je dis la « sur-femme », je veux dire simplement la vraie femme; les femmes du passé, n'ayant pas eu la liberté, n'ayant pu en jouir, n'ayant eu souvent pas même à l'espérer, et s'étant parfois complues dans la servitude, n'ont pu manifester l'énergie et la grâce totale du principe féminin.

Les anti-féministes prétendent que la femme nouvelle sera quelque chose d'intermédiaire entre l'homme et la femme, une sorte de monstre participant des deux sexes, sans retenir, ni de l'un, ni de l'autre, le caractère principal. Les anti-féministes se trompent là encore, parfois sans le savoir, parfois aussi en le faisant exprès, par haine de la vérité et du progrès.

En effet, c'est une loi, une loi inévitable, pour tout ce qui vit sur la terre, pour la terre elle-même, que la liberté. La liberté est nécessaire pour le développement pour l'évolution, pour la réalisation de l'être même, dans tout ce qui est vivant : arbres, êtres animés, — et tout n'est-il pas animé en quelque manière? — n'arrivent à se manifester dans leur plénitude que si, dans leurs racines comme dans leurs fleurs, ils ne subissent pas d'entrave.

Libre, l'Américaine commence à devenir la vraie femme. L'homme, qui avait entravé cette liberté jusqu'ici, veut l'accorder maintenant; et cet homme, c'est un homme d'Amérique, ne l'oubliez pas quand plus tard vous aurez à rendre justice à ceux qui vous ont combattues comme à ceux qui vous ont aidées.

Seulement, Mesdames, il faut que vous sachiez faire usage de cette liberté. J'ai déjà dit devant les mondaines, et je le répète devant vous, qui êtes des citoyennes déjà: « You are idols, be goddesses ». — Vous êtes des idoles, soyez des déesses; c'est-à-dire je souhaite que l'effort concentrateur en vous ne demeure pas stérile; qu'il s'épanouisse au contraire en un bienfait continu ! Et je vous dirai encore: Sans doute, vous êtes nos supérieures, mais daignez, daignez être toujours nos égales.

Ne recommencez pas dans l'avenir l'erreur de l'Homme qui a voulu qu'un sexe seul commandât, gouvernât, régnât. Pour éviter cela, il n'y a qu'un moyen: aimez-nous. Aimez-nous comme des frères, comme des époux, aimez-nous aussi comme des enfants, aimez-nous comme vos enfants; aimez-nous et vous nous transformerez... C'est un mystère en quelque sorte quotidien: l'amour ne crée pas seulement des enfants physiques : il enfante aussi à une vie nouvelle l'homme qui aime et qui est aimé.

Si, en Amérique, le progrès féministe marche à pas de géant, n'oubliez pas non plus, Américaines, que nous avons été les premiers à proclamer non seulement les droits de l'homme par lesquels votre constitution s'est formée, mais aussi et presque en même temps et comme prophétiquement, les droits de la femme.

Le grand philosophe Condorcet, dès le XVIIIe siècle, voulait la citoyenne égale devant la loi au citoyen. Comment, nous Français, fils de la Révolution, ne serions-nous pas aussi les disciples de Condorcet? Comment ne serions-nous pas ralliés à la cause du suffrage? La charte de l'humanité contient vos droits comme les nôtres: les séparer, c'est inhumain. Je veux dire c'est absurde, injuste et irrationnel.

Le suffrage, me disent les sceptiques, le suffrage des hommes ne donne pas déjà de si bons résultats: souvent, très souvent, les hommes votent mal. Si les hommes sont si peu préparés, est-ce que les femmes sont prêtes pour le vote

(à suivre)